

PRÉSENTATION

L'activité économique de l'entreprise se développe dans un environnement juridique particulièrement complexe : des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce à celles des autorités de régulation sectorielles (Autorité de la Concurrence, AMF, ARCEP, Autorité de contrôle prudentiel, etc.), en passant pas les directives européennes, les lois et décrets sans compter la jurisprudence. Depuis plus de 20 ans nos avocats assistent les entreprises en droit de la concurrence, droit communautaire, droit pénal des affaires, droit de la distribution, et droit public des affaires.

NOS PRESTATIONS

Le cabinet intervient en droit économique, en conseil et en contentieux. Il assure des formations en entreprise, particulièrement en en droit de la concurrence et en droit pénal des affaires.

CONSEIL

Outre une assistance personnalisée au quotidien pour la sécurisation juridique des affaires courantes de l'entreprise – notamment dans le cadre de conventions à moyen ou long terme forfaitisées permettant une véritable externalisation des besoins juridiques de l'entreprise - le cabinet intervient pour conseiller ses clients lors d'opérations exceptionnelles.

Ces conseils visent notamment :

La distribution :

- > contrat de distribution, accord de distribution sélective ou exclusive, accord de franchise, mise en place de réseau de distribution et de franchise,
- > contrat de licence, de partenariat commercial,
- > agents commerciaux, VRP, commissionnaires et courtiers,
- > centrales d'achat

La commercialisation :

- > conditions générales de vente, politique de prix,
- > respect des réglementations spécifiques (fraudes, règles protectrices des consommateurs, publicité),
- > analyse des méthodes commerciales

au regard de l'obligation de concurrence loyale

Le commerce européen :

- > analyse de la conformité des règles nationales avec les règles communautaires (libre circulation des marchandises et des services, respect des directives communautaires)

La concurrence :

- > analyse des accords, contrats et pratiques, au regard des règles relatives aux ententes, abus de position dominante et aides d'état

CONTENTIEUX

Le cabinet intervient régulièrement devant l'Autorité de la Concurrence, ainsi que devant la Cour d'appel de Paris, pour assister des entreprises plaignantes et des entreprises faisant l'objet de poursuites en matière d'ententes anti-concurrentielles ou d'abus de position dominante.

Le cabinet intervient de même devant la Commission européenne pour des affaires de concurrence ayant une dimension communautaire ou les affaires d'Aides d'État.

Nos avocats ont une expérience toute particulière du contentieux devant le Tribunal de Première Instance et la Cour de Justice de l'Union européenne.

Ils plaident également devant les tribunaux de commerce ou les tribunaux civils saisis d'une affaire mettant en cause des règles de concurrence ou saisis d'une affaire de concurrence déloyale.

Nos avocats agissent également auprès des autorités sectorielles : ARCEP, ARJEL, AMF, ACP, CNIL, CADA.

Enfin, le cabinet assure la défense des entreprises parties civiles ou prévenues (et leurs dirigeants) devant les juridictions pénales en matière de droit pénal des affaires :

- > infractions économiques (pratiques commerciales, prix),
- > abus de biens sociaux (présentation de faux bilans),
- > favoritisme dans les marchés publics, corruption,
- > publicité trompeuse,
- > infractions fiscales et douanières
- > délit boursier (délict d'initié, manipulation de cours),
- > blanchiment,
- > faux et escroqueries,
- > fraudes informatiques.

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS

> DISTRIBUTION

Le cabinet a plaidé devant la Cour de Justice de l'Union européenne les affaires ayant fixé la jurisprudence en matière de distribution sélective de produits de luxe.

Nous avons construit l'architecture juridique du réseau de franchise d'un des premiers acteurs sur le marché des boutiques de fleurs.

> COMMERCIALISATION

Le cabinet a établi les conditions générales de vente d'un distributeur d'électroménager.

Il a obtenu la condamnation d'une chaîne de stations-services pour non-respect de la loi Lang sur le prix du livre.

Nos avocats ont obtenu la condamnation du leader mondial des moteurs de recherche pour rupture abusive de contrats de publicité et de référencement.

> CONCURRENCE

Nous avons assuré, devant l'Autorité de la Concurrence, la défense d'une entreprise de

transport poursuivie pour abus de position dominante.

Le cabinet a obtenu la condamnation par l'Autorité de la concurrence d'une grande chaîne de télévision, puis obtenu des dommages et intérêts alloués à l'entreprise victime par le Tribunal de commerce.

Il a assisté une autre chaîne de télévision retenue lors de l'attribution des droits de télédiffusion de matchs de football.

Nous avons défendu devant l'Autorité de la concurrence et la Cour d'appel une banque soupçonnée d'avoir participé à une entente sur les prix.

> AIDES D'ÉTAT

Nos avocats ont plaidé devant le Tribunal de Première Instance et la Cour de Justice, une affaire d'aide d'état ayant fixé la jurisprudence en matière de relations entre société mère et filiale.

Hervé Lehman est l'auteur de la partie du Commentaire DALLOZ du Traité instituant l'Union Européenne portant sur les aides État.

> DROIT COMMUNAUTAIRE

Nous avons représenté la Commission européenne devant la Cour de Justice dans des dizaines d'affaires relatives à la libre circulation des marchandises et des services.

Le cabinet a obtenu l'engagement par la Commission européenne d'une procédure contre l'État français pour faire changer une réglementation non conforme au droit communautaire, dans le domaine phytosanitaire.

Nos avocats ont fait écarter par un tribunal français l'application d'une loi non conforme à une directive européenne en matière de marchés publics.

> CONCURRENCE DÉLOYALE

Le cabinet a suivi des affaires de parasitisme dans les domaines de l'édition, de la presse, du commerce électronique et du transport ; il a ainsi récemment obtenu pour ses clients la fermeture d'un site internet, le retrait des kiosques d'un journal, l'arrêt de la diffusion d'un livre...

Nous avons assuré la défense d'une entreprise victime de concurrence déloyale par débauchage massif de salariés.

Nos avocats ont obtenu la condamnation d'un concurrent utilisant un slogan dénigrant un opérateur historique.

> DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Le cabinet a accompagné une commune afin d'obtenir une baisse substantielle du prix de l'eau.

Pour le compte d'un de ses clients, société d'ingénierie, le département a contesté judiciairement l'attribution d'un marché public à une autre entreprise.

Les avocats du cabinet ont obtenu devant le Tribunal administratif la condamnation d'administrations à payer des sommes dues au titre de marchés.

Pour le compte d'un site internet, nous avons obtenu l'application par un ministère des règles relatives à la réutilisation de données publiques, par des actions devant la CNIL, la CADA

et le Tribunal administratif.

> DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Nous avons assuré la défense de dirigeants d'entités publiques poursuivis pour favoritisme, et de dirigeants d'entreprises privées pour recel de favoritisme.

Le cabinet a déposé une plainte avec constitution de partie civile pour le compte d'une banque victime d'escroquerie.

Le cabinet a obtenu la relaxe d'un chef d'entreprise poursuivi en raison de la délégation de pouvoirs qu'il avait signée.

Il est intervenu pour présenter aux dirigeants d'un grand groupe les risques et les précautions à prendre en matière d'infractions pénales.

Il assure régulièrement auprès de groupes industriels, des formations relatives au risque pénal dans le commerce international.

